CIL Centre-Presqu'île
Comité d'Intérêt Local

REVUE DE PRESSE 3 MAI 2022

Une centaine de radars bientôt déployés dans nos rues

L'information a été évoquée par l'association « 40 millions d'automobilistes ». Il serait question d'installer dans les rues de Lyon une centaine de radars dans les prochains mois. Des radars sanction, déployés par l'État, confirment les services de la Métropole, dont la localisation est en cours d'étude.

Une centaine de radars vont être installés à Lyon. Photo illustration Ouest France/Daniel FOURAY

Des radars sanction vont bien être installés sur Lyon mais aussi dans les communes du Grand Lyon, confirment au *Progrès* les services de la Métropole. Il s'agit « d'un programme d'État qui envisage de déployer 100 radars urbains ». Des radars qui flashent et qui donnent lieu à une verbalisation. Leur localisation est « en cours d'instruction ». Ce sont les services de l'État qui sont à la manœuvre conjointement avec ceux de la Métropole. La ville de Lyon sera consultée sur ces futurs emplacements, précise Valentin Lungenstrass, adjoint au maire en charge des Mobilités. L'idée est de se baser sur « les critères liés à l'accidentologie et aux vitesses mesurées ». Les collectivités sont plutôt favorables à une installation sur les axes 30. Mais « a priori » ces équipements devraient plutôt être installés sur les axes qui sont restés à 50.

Vitesse plus élevée sur Bonnel ou Barthélémy-Buyer

En attendant et officiellement depuis ce lundi 2 mai, les excès de vitesse sur les axes 30 font l'objet d'une verbalisation. Après une période consacrée à la pédagogie, explique l'adjoint, qui est aujourd'hui terminée.

Alors qu'en est-il des premiers bilans ? Trop tôt pour le dire après un mois seulement de mise en place, sachant que c'était un mois pédagogique, précise Valentin Lungenstrass, répondant ainsi à l'association « 40 millions d'automobilistes », association qui franchement, dit-il, « n'est pas à prendre au sérieux », alors que cette dernière, s'appuyant sur des données collectées grâce à la communauté Coyote, via les boîtiers embarqués dans les véhicules, estime qu'il n'y a aucun impact significatif de la baisse de la limitation de vitesse.

Il n'empêche, pour la mairie, les tout premiers enseignements seraient « encourageants ». Au cours de la première quinzaine d'avril, la police municipale a réalisé 86 sessions de contrôles. 2 401 relevés de vitesse ont été effectués. Sur une majorité d'axes la vitesse est respectée, dit-il. Mais sur des voies de circulation comme la rue Challemel-Lacour (7e et 8e), la rue Barthélémy-Buyer (5e, 9e) ou la rue de Bonnel (3e), on constate plutôt des vitesses allant de 35 à 40 km/h et plus rarement au-dessus de 40 km/h. « On voit une baisse de la vitesse, y compris dans les heures creuses », affirme l'adjoint.

Une évaluation, pas avant septembre et octobre

Confirmation de la Métropole de Lyon. Les chiffres annoncés par l'association montrent une tendance à la baisse de la vitesse moyenne alors que « le mois d'avril a été un mois de vacances, ce qui minime les congestions ». Mais tout de même, « il est difficile de commenter des chiffres Coyote sans en connaître la méthodologie », argumentent les services métropolitains. On devrait en savoir davantage sous peu, la Métropole de Lyon ayant mis en place un protocole d'évaluation pour la Ville 30 avec « une période d'observation suffisamment longue pour être pertinente statistiquement ». La période retenue pour produire des analyses serait autour de septembre et octobre.

A.DU.

Zone 30 : « Aucun impact » sur la vitesse des automobilistes

À peine mise en service et déjà de premières statistiques… Elles sont révélées par l'association 40 millions d'automobilistes qui, avant la mise en place du 30 km/h sur les voiries lyonnaises « dénonçait une mesure impopulaire et inefficace en termes d'amélioration de la qualité de l'air et de la sécurité routière ». Et ils confirment ce mardi en s'appuyant sur des données collectées grâce à la communauté Coyote, via les boîtiers embarqués dans les véhicules. Et donc, un mois presque tout pile (c'était le 30 mars) après l'installation des marquages au sol et des panneaux de signalisation, de premiers éléments laissent à penser qu'il n'y aurait pas franchement de différence. Chiffres à l'appui.

« Un impact violent sur le porte-monnaie »

« Alors que la vitesse moyenne avant la mise en œuvre de la mesure était de 25,6 km/h, elle est désormais de 24,7 km/h. Il n'y a donc aucun impact significatif de la baisse de la limitation de vitesse sur les vitesses réellement pratiquées par les usagers ». En revanche, précise-t-on du côté de l'association, « la mesure pourrait avoir un impact violent sur le porte-monnaie des automobilistes ».

Des résultats, analyse Pierre Chasseray, délégué général de l'association, qui sont conformes avec ceux que l'on a pu observer dans les autres villes passées récemment aux 30 km/h. Et qui ne l'étonnent pas plus que cela. Les vitesses moyennes étant déjà basses en raison des embouteillages. Pour Daniel Quéro, dirigeant de la même association, « rouler en dessous de 30 km/h est tout simplement intenable avec nos véhicules actuels ». Et de s'inquiéter : « on place dans l'illégalité les automobilistes qui rouleraient à 31 ou 32 km/h, alors que l'on ne peut décemment pas dire qu'ils font montre d'un comportement dangereux ou irresponsable ! », indique le dirigeant qui évoque le projet du maire de Lyon d'installer « pas moins d'une centaine de radars » dans les rues de Lyon.

Le passage de la ville de Lyon en zone 30 date du 30 mars 2022. Photo Progrès/Joël PHILIPPON

En 2019, 17 piétons ont trouvé la mort

Le danger, c'est bien un élément que les élus Verts ont à l'esprit. Rappelant qu'en 2019, 17 piétons ont trouvé la mort sur les voiries de la Métropole de Lyon dans des accidents avec des véhicules motorisés. L'idée, avancent-ils est donc bien de « réduire l'accidentologie ».

Lyon retenue dans les 100 villes européennes climatiquement neutres en 2030

Par **Sylvain d'Huissel** le 2 mai 2022

(SDH/LPI)

La Commission européenne a retenu la ville au sein de ce programme visant à la neutralité carbone. Toutefois, l'opposition regrette l'absence de candidature de la Métropole.

Lyon a été retenue en cours de semaine dernière par la Commission européenne au sein du programme des « 100 villes européennes climatiquement neutres en 2030 ».

Cette démarche vise à agir collectivement pour réduire les émissions de gaz à effet de serre du territoire. Elle mobilise déjà plus de 80 acteurs issus de tous les secteurs (universitaires, milieux économiques, urbanisme, mobilité, associations, partenaires institutionnels…).

12 villes et Métropoles françaises retenues

Les villes sélectionnées vont donc pouvoir commencer à travailler sur leur « Climate City Contracts », qui inclut un plan d'action sur le climat et la stratégie d'investissement, sur la gouvernance des villes innovantes et l'engagement citoyen, et sur l'implication de l'Union européenne et le niveau national et régional.

12 villes et Métropoles françaises ont été retenues au sein de ces 100 villes : Angers Loire Métropole, Bordeaux Métropole, Dijon Métropole, Dunkerque, Grenoble-Alpes Métropole, Lyon, Marseille, Nantes Métropole et Paris.

De l'ombre à la lumière

Le troisième plan Lumière de Lyon est en cours de réflexion.

1989, année charnière du changement symbolique, sociologique et politique de la ville. Michel Noir (RPR) est élu à la mairie de Lyon. *"Il y a eu un changement sociologique,* confirme Jean-Michel Daclin, ancien adjoint de Gérard Collomb. *Les Lyonnais ont voulu mettre au placard toute la génération des rad-soc et post rad-soc, Édouard Herriot, Louis Pradel et Francisque Collomb qui voyaient avec des lunettes de vingt ans de retard."* Ce qui change la ville, c'est la mise en lumière de 300 bâtiments – on en est à plus de 370 aujourd'hui. Né de la volonté de Michel Noir et de Henry Chabert, son adjoint à l'urbanisme, le plan Lumière – le premier de France – transforme la ville terne et sombre en belle de nuit, modifie et redore l'image que la cité donnait d'elle-même. Michel Noir a eu l'idée d'illuminer les ponts pour embellir la ville, depuis son jardin à la Croix-Rousse d'où il contemplait *"la traînée noire du Rhône la nuit". "Contrairement à ce que Francisque Collomb disait il y a 40 ans, mettre en lumière une ville, ce n'est pas une dépense, mais un investissement"*, explique Alain Guilhot, concepteur du plan Lumière.

Paysage nocturne

La lumière n'est plus pensée par son prisme historique sécuritaire mais devient un matériau proprement dit et une véritable composante de l'urbanisme. Elle permet une nouvelle lecture de la ville et transforme la vie nocturne des habitants. *"Ce plan Lumière révèle la nuit ce qu'on voit le jour, c'est l'installation d'un paysage nocturne à Lyon"*, goûte Thierry Marsick, patron de la direction de l'éclairage urbain. Lyon devient une scène de théâtre.

Le deuxième plan Lumière de 2004 travaillera sur les entrées de Lyon, notamment la Duchère, Fourvière, la Cité internationale, la Part-Dieu. Il ouvre aussi les champs de la création.

Le troisième plan Lumière, œuvre des écologistes, est en cours d'élaboration. *"Les phases préparatoires et le diagnostic sont finis,* explique Sylvain Godinot. *Des ateliers sont désormais en cours avec l'ensemble des partenaires autour de la lumière. Nous avons six mois pour finaliser les échanges."* Le troisième plan Lumière de Lyon est prévu pour la fin du premier semestre 2023.

Privé vs public

Pour l'heure, et faisant suite aux couvre-feux durant la Covid, la Ville de Lyon a décidé d'éteindre les dimanches et lundis les mises en lumière. *"Nous voulons montrer l'exemple, c'est-à-dire que la sobriété ne gêne pas, mais aussi cela nous permet de prendre conscience de l'intérêt du plan Lumière quand les bâtiments sont éteints."*

Les photographies aériennes nocturnes de Lyon ont permis de faire apparaître que 49 % des points lumineux de la ville étaient d'origine privée. Or, le décret du 27 décembre 2018, relatif à la prévention, à la réduction et à la limitation des nuisances lumineuses fixe à 1 h du matin les lumières des vitrines et des commerces (ainsi que les éclairages des façades des bâtiments) et celles des bureaux (en intérieur) une heure après la fin de l'activité. *"Il y aura, dans un premier temps, une phase de pédagogie, suivie d'une petite phase de contrôle au nom du pouvoir de police du maire."*

Et Thierry Marsick de penser que le troisième plan Lumière sera construit autour de la relation entre la lumière publique et la lumière privée.

Le moteur d'un véhicule en stationnement doit être coupé

Juridiquement, le stationnement n'est pas précisément défini par le Code de la route. Photo JSL/Anatolli_Maks-Pixabay

Si, pour la Cour de cassation, le moteur d'un véhicule en stationnement doit être coupé, il existe cependant un flou dans le Code la route.

Il est interdit de laisser tourner le moteur d'un véhicule en stationnement, a rappelé la Cour de cassation. L'interdiction figurait dans un arrêté du ministre des Travaux publics et des Transports de novembre 1963 et elle a été reprise dans l'article R318-1 du Code de la route, ont affirmé les juges. Il n'est pas question de cela dans l'article R318-1 du Code de la route, soutenait au contraire un automobiliste poursuivi, car cet article ne punit que l'émission de fumées toxiques, ce qui n'était pas l'objet de la verbalisation.

Il contestait donc sa condamnation à 135 euros d'amende mais son recours a été définitivement rejeté.

Juridiquement, le stationnement n'est pas précisément défini par le Code de la route. C'est, par déduction, une immobilisation qui ne répond pas à la définition de l'arrêt. L'arrêt lui est défini comme une immobilisation momentanée durant le temps nécessaire à la montée ou la descente de personnes, au chargement ou déchargement, le conducteur demeurant au volant ou à proximité afin de pouvoir déplacer le véhicule en cas de besoin.

Selon des sites spécialisés notamment dans la récupération de points, laisser sa voiture pour aller acheter sa baguette est donc un stationnement. Suivant l'arrêt de la Cour de cassation, cette course doit se faire moteur coupé. Mais la question se complique encore puisque la Cour, dans son arrêt, emploie tantôt le mot de stationnement, tantôt le mot arrêt.

Elle explique que *le véhicule […] a été verbalisé pour avoir été laissé à l'arrêt, moteur tournant,* ce qui peut toutefois laisser entendre que son conducteur s'était éloigné et qu'il s'agissait bien d'un stationnement.

Cass. Crim, 22.3.2022, D 21-85.693

Pierre Oliver filme un rodéo urbain sur le cours Charlemagne

Dimanche 24 avril, Pierre Oliver, maire du 2e arrondissement, a filmé puis diffusé sur Twitter la vidéo d'un individu en quad empruntant le cours Charlemagne à vive-allure. Dans son message, l'élu LR pointe du doigt l'utilité de la « cellule rodéo » mise en place par la Ville de Lyon.

Pierre Oliver, maire du 2e arrondissement a filmé un rodéo urbain, dimanche 24 avril. Capture d'écran Twitter @poliver69

Dans un tweet posté dimanche 24 avril, accompagné de la vidéo d'un individu empruntant à vive allure le cours Charlemagne, Pierre Oliver, maire du 2e arrondissement, remettait en cause l'utilité de la cellule dédiée à lutter contre les rodéos urbains. Il écrivait : « Depuis trois jours, cet individu nargue la mairie de Lyon sans que la cellule rodéo ne s'en occupe ».

Contacté, l'édile du 2e arrondissement détaille : « On était en train de faire la tournée des bureaux de vote avec mon 1er adjoint. On a été témoin de ce rodéo urbain en quad. On avait déjà croisé cet individu, mais on n'avait pas pu le filmer ».

Pierre Oliver assure avoir prévenu la police municipale et le centre de supervision dans la foulée. Selon lui, une patrouille du Groupe opérationnel mobile (GOM) est intervenue une quinzaine de minutes plus tard.

« La cellule rodéo est active »

Une source à la Ville de Lyon confirme que le conducteur a été contrôlé. Mais pas appréhendé : « Le quad était immatriculé, le conducteur portait un casque et roulait à la vitesse autorisée. Donc aucune infraction n'a été constatée ».

Contacté, Mohamed Chihi, adjoint en charge de la sécurité à la Ville de Lyon, défend quant à lui l'utilité de la cellule anti rodéo : « La cellule anti-rodéos est active et s'est réunie le 13 avril dernier. Les efforts de la Ville et des communes voisines, au côté de l'État se poursuivent. Ce travail est fructueux, puisqu'il a permis de mettre en place plusieurs actions [...] et doit se développer avec des actions complémentaires sur le temps court et le temps long pour changer les comportements ».

Parmi elles, la sensibilisation des élèves des collèges de la ville par des reconstitutions d'accidents ou la réduction de la ville à 30 km/h, entre autres.

Pas habitué aux passes d'armes, le « monsieur-sécurité » de Grégory Doucet s'en est ensuite pris à Pierre Oliver : « Il me semble plus responsable de la part d'un élu, qui plus est venant d'un maire d'arrondissement, de condamner ce type de comportement plutôt que de remettre en question l'efficacité du travail des policiers municipaux et du GOM et des policiers nationaux mobilisés pour faire cesser ces rodéos [...] La lutte contre les rodéos est l'affaire de tous. Inutile de vouloir en faire un sujet de politique politicienne. En plus d'être déplacé, cela ne permet d'aucune manière de répondre aux attentes fortes des habitants en la matière ».

Le prochain conseil municipal, qui aura lieu le 19 mai prochain, promet des échanges tendus entre les deux protagonistes.

Stéphane MONIER

Aucun commissariat ne doit fermer

Fermera, fermera pas ? Depuis le lancement du projet de réforme, de nombreux élus locaux de la métropole lyonnaise se sont inquiétés d'une éventuelle fermeture de « leur » commissariat et, plus récemment, des habitants ont exprimé leurs craintes de perdre « leurs » effectifs de voie publique ou d'enquête.

À ce jour, indique le directeur de la Sécurité publique, aucun des seize commissariats ne fermera. « Il n'y a aucun changement pour les usagers des services de police », précise-t-il. L'accueil, les renseignements, les prises de plaintes et les partenariats locaux restent assurés dans chacun de ces commissariats, à l'exception pendant un an de celui du 2e arrondissement de Lyon. Le 13 mai prochain, ce commissariat situé rue de la Charité va en effet fermer ses portes pour permettre la réalisation de plusieurs millions d'euros de travaux de rénovation.

Vers une adaptation des heures d'ouverture

Si elle n'entraîne pour le moment aucun changement pour le public, la réforme met en place une nouvelle organisation des services, d'où le départ d'une partie des effectifs précédemment basés dans certains commissariats. Ainsi, les effectifs de voie publique sont basés au siège de la division et non plus dans chaque commissariat. Par exemple, la prise de service des policiers en tenue des commissariats des 3e, 6e, 7 et 8e arrondissements se fait désormais à l'hôtel de police de la rue Marius-Berliet (8e), siège de la Division Centre.

Les habitudes des habitants de la métropole ne devraient donc pas être bouleversées pour le moment. Les treize commissariats qui étaient ouverts jour et nuit le sont toujours à ce jour. Ceux de Lyon 5e, Écully et Caluire restent fermés la nuit. Mais la situation n'est pas figée car une adaptation des plages horaires va être mise à l'étude. La fréquentation habituelle la nuit et le week-end va être examinée, avec les partenaires locaux, pour déterminer au cas par cas s'il y a nécessité de maintenir un accueil physique 24 heures sur 24.

Les seize commissariats de la métropole restent ouverts au public. Photo Progrès/Maxime JEGAT

C. M.

« Les policiers lyonnais ne voulaient pas de cette réforme »

Imposée par la Direction centrale, la réforme n'a pas été plébiscitée. « On a voté contre cette réforme car les policiers lyonnais n'en voulaient pas », rappelle Alain Barberis, secrétaire départemental du syndicat majoritaire Alliance Police nationale. Mais après une période d'incertitude qui a créé un climat anxiogène pour les personnels, et des négociations avec la direction, et la réforme est là, avec ses bons et ses mauvais côtés.

« La seule chose positive, estime Alain Barberis, est la mise en place des GAJ (groupes d'appui judiciaire) cycliques, qui améliorent la fluidité du traitement des procédures. Mais il émet aussitôt une réserve de taille. « Il manque 235 policiers sur la circonscription et il faut que les engagements de l'État sur les effectifs soient respectés (300 policiers sur trois ans). Si nous n'avons pas de renforts, il y aura de gros problèmes ».

Locaux trop petits et stationnement difficile

Autre sujet de préoccupation, la réforme entraîne des déplacements de services dans des bâtiments dont la capacité est limitée. « À Vénissieux, par exemple, le commissariat est devenu le siège de la division et il n'y a pas assez de place » constate Alain Barberis, évoquant aussi « une problématique sur l'immobilier » à Bron et Saint-Priest.

De plus, les policiers nouvellement affectés dans certains commissariats, comme ceux du 9e, siège de la Division Ouest, et d'Oullins connaissent de grosses difficultés de stationnement. « Il faut que services de l'État et de la Métropole nous aident pour le problème du stationnement » estime Alain Barberis. De quelle façon ? En accordant la gratuité des transports en commun, « une solution gagnant-gagnant en termes d'environnement et de sécurité », ou en créant des stationnements réservés pour les policiers qui ne peuvent pas utiliser les transports en commun. « Il faut que les personnels administratifs, techniques et scientifiques puissent bénéficier de la gratuité des transports pour les trajets domicile-travail », demande aussi Erdinc Altinkaynak, le secrétaire général d'Alliance PATS.

Marchés: une nouvelle manif des forains ce mardi

Refusant le nouveau règlement portant sur les marchés de Ville de Lyon, les commerçants forains se rassembleront sur la place de la Croix-Rousse (Lyon 4e) ce mardi 4 mai.

« On sort à peine la tête hors de l'eau après deux années très difficiles de Covid et les élus veulent déjà nous faire replonger », lâche Abdelaziz Boumediene, vendeur forain de produits manufacturés et membre de l'association des commerçants indépendants des marchés de France.

Mardi 3 mai, il manifestera sur la place de la Croix-Rousse (Lyon 4e), aux côtés de ses collègues, comme il l'a déjà fait deux fois. Entre 130 et 150 commerçants forains sont attendus.

Le motif de la colère reste le même : tous refusent le nouveau règlement des marchés que la Ville de Lyon prévoit de présenter ce mercredi à la presse.

«Si la Ville de Lyon exige une présence assidue sur les marchés, autant qu'elle nous salarie, on y serait plus gagnant »

Une manifestation de forains a déjà eu lieu le 10 mars dernier sur le marché Grand-Clément de Villeurbanne . Photo Progrès/Laurie ABADIE

Par ce règlement, la Ville de Lyon souhaite « améliorer la qualité et la diversité de l'offre commerciale et rendre plus agréable la déambulation ou encore en améliorer la propreté. » Dans ce but, elle appelle à une présence plus régulière des commerçants sur les marchés et envisage la suppression des barnums des exposants.

« J'ai choisi mon métier pour la liberté de déplacement qu'il offre », s'offusque Abdelaliz. Si la Ville de Lyon exige une présence assidue sur les marchés, autant qu'elle nous salarie, on y serait plus gagnant ». Alors que des parasols pourraient remplacer les barnums, il ajoute : « Il n'est pas question que nous nous séparions de nos outils de travail, ils représentent de gros investissements. D'autant qu'ils ne sont pas plus dangereux que les parasols. »

N.B.

Deux ans après l'incendie de la rue Childebert, où en est-on ?

Un puits de 25 m devait notamment être transformé en escalier, ce qui a pris du temps.

Le 17 juin 2020, un important incendie se déclarait dans un appartement du 4e étage du 6 rue Childebert. 80 sapeurs-pompiers avaient été déployés, le feu s'étant propagé au 5e étage et au niveau des greniers, tout en détruisant l'escalier et risquant de menacer l'environnement. L'immeuble est toujours fermé mais le gros œuvre et les travaux, entrepris depuis un an, notamment par une vingtaine de professionnels de la société artisanale Cluzel, chargée de la rénovation et de l'entretien du patrimoine immobilier, vont bientôt s'achever. Viendront ensuite d'autres entreprises chargées de la finition (électricité, rampe d'escalier, menuiserie, peinture, etc.).

Réfection de la cage d'escalier

En fait, c'est la réfection de la cage d'escalier qui aura demandé le plus de temps. Une opération compliquée, après la démolition de l'ouvrage et au souci permanent de sécurité du personnel y travaillant », souligne Thierry Stevenon, gérant de la société. Il a fallu commencer par scanner une foule de codes via des mesures prises au laser, car l'escalier a dû se transformer en un puits sans marche de 25 m de profondeur. »

Encore 6 à 10 mois

Après, la 2e phase a consisté à l'extraction de gros blocs de pierre pour les transformer en 150 marches de 350 kg, en petites pierres pour les paliers, en corbeaux pour la façade et en supports de balcon. Cette réhabilitation a aussi nécessité la venue de gros camions et de grandes grues. Il reste sans doute encore de 6 à 10 mois, avant que l'immeuble ouvre de nouveau ses portes. Six niveaux sans escalier, c'est une intervention de longue durée.

De notre correspondant Michel NIELLY

Un long travail de mise en place avec un important souci de sécurité. Photo Progrès/Michel NIELLY